
SECRETARIAT GENERAL
-----DIRECTION DES
AFFAIRES ADMINISTRATIVESvisé le 13 octobre 1977 ☐ DECRET N° 77/755 DU 28 DECEMBRE 19 77
sous le n° 206/FY-

AC - DAF

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE
MILITAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN

RECTEUR UMNG.

D.F.

D.G.T.

C.F.

- VU l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977 ;
VU l'Acte n° 001/PCT/CMP du 3 Avril 1977 ;
VU l'Acte n° 005/PCT du 19 Mars 1977 ;
VU la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
VU l'Ordonnance n° 29/71 du 4 Décembre 1971 portant création de l'Université Marien NGOUABI ;
VU le Décret n° 76/439 du 16 Novembre 1976 portant organisation de l'Université Marien NGOUABI ;
VU le Décret n° 75/489 du 14 Novembre 1975 portant statut du personnel de l'Université Marien NGOUABI ;
VU le Décret n° 75/490 du 14 Novembre 1975 portant fixation des traitements et salaires des personnels de l'Université Marien NGOUABI ;
VU le Décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A ;
VU le Décret n° 59/23/FP du 30 Janvier 1959 fixant les modalités d'intégration dans les cadres de la République Populaire du Congo ;
VU le Décret n° 67/50 du 24 Février 1967 règlementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
VU le Décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
VU l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
VU l'Ordonnance n° 034/77 du 28 Juillet 1977 portant changement du nom de l'Université de Brazzaville ;
VU le Décret n° 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
VU le dossier constitué par l'intéressé ;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er..- En application des dispositions de l'article 16 du Décret n° 75/489 du 14 Novembre 1975, Monsieur NGANGA Dominique, né le 20 Janvier 1948 à Brazzaville, Titulaire du Doctorat de 3° Cycle en Mécanique Physique, est recruté à l'Université Marien NGOUABI, intégré dans le statut du personnel et nommé Maître-Assistant Stagiaire, Indise 1110.

ARTICLE 2..- Le présent décret qui prend effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de prise de service par l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.-

Par le Deuxième Vice-Président
du Comité Militaire du Parti,
Premier Ministre, Chef du
Gouvernement, Ministre du Plan

Le Ministre du Travail et de
la Justice, Garde des Sceaux

Alphonse MOUÏSSOU-POHATI.-

BRAZZAVILLE, le 28 DECEMBRE 1977

COLONEL Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre de l'Education
Nationale

Antoine NDINGA.-

Le Ministre des Finances

AMPLIATIONS/

PM.CAB.....	1
SGCM.....	1
JORPC.....	1
MEN/SGEN.....	2
DGT.DCGPCE.....	3
DAAF.....	2
Rectorat.....	2
Vice-Rectorat.....	1
Secrégal.....	1
DAAD.....	4
AC.DAF.....	2
Comptabilité.....	2
Service Comptable.....	2
Intéressé.....	1
Chrono;.....	5

Henri LOPES.-